



Liaison-Justice

Organisme de justice alternative

■ ■ ■ en Abitibi-Témiscamingue

*« Ensemble de lois et de dispositions réglementaires
qui régit un milieu, une organisation. Il réfère à la
morale, soit les règles qui doivent diriger la conduite
libre d'une personne »*

code d'éthique



Adopté le 20 décembre 2007
Mis à jour le 14 juin 2013





TABLE DES MATIÈRES

Bien fondé	1
Mission	2
Valeurs préconisées par Liaison-Justice	3
Considérations légales.....	3
Éthique professionnelle.....	4
Ressources humaines	4
Services aux usagers	4
Organismes ressources et partenaires	5
Conflit d'intérêt	6
Conclusion	6
Définitions	7
Références.....	8



BIEN FONDÉ

L'objectif principal d'un code d'éthique est d'assurer des services de qualité, guidés par des lignes directrices qui ne peuvent s'appuyer uniquement sur des valeurs morales, une bonne volonté ou encore un bon jugement.

Dans le but de respecter les droits des individus et d'offrir des services de qualité à la population, un certain nombre de règles ou de recommandations sont requises, ce qui constitue le code d'éthique de Liaison-Justice.

Ce code d'éthique :

- Précise les obligations professionnelles.
- S'applique à toute personne qui occupe une fonction, rémunérée ou non, au sein de Liaison-Justice.

**« Tous s'engagent à y adhérer,
c'est une responsabilité individuelle! »**



MISSION

Liaison-Justice est un organisme de justice alternative, à vocation régionale, dont la mission présente 3 volets :

- Offrir des services à la population (les jeunes de 12 à 17 ans et les personnes victimes) impliquée dans une infraction, tout en favorisant une approche de réparation et d'éducation. Ces services s'inscrivent dans le cadre de la Loi sur le système de justice pénale pour les adolescents (LSJPA);
- Développer et soutenir divers projets de gestion de conflits, dans le but de donner aux citoyens la possibilité de régler leurs différends, sans avoir recours aux instances judiciaires;
- Réaliser des activités éducatives et préventives auprès de groupes cibles.

VALEURS PRÉCONISÉES PAR LIAISON-JUSTICE

Respect

Disponibilité

Autonomie

Confidentialité

Harmonie

CONSIDÉRATIONS LÉGALES

Pour réaliser ce code d'éthique, nous avons pris en considération certains principes des lois et règlements suivants :

Loi sur le système de justice pénale pour les adolescents;

Loi sur la protection des renseignements personnels dans
le secteur privé;

Code civil;

Charte des droits et libertés du Québec.





ÉTHIQUE PROFESSIONNELLE

Ressources humaines

- ◆ Adhérer à la mission et aux valeurs préconisées par l'organisme;
- ◆ Régler les conflits directement avec la personne concernée, dans un esprit d'ouverture et de communication;
- ◆ Valoriser le travail d'équipe et le partage des connaissances;
- ◆ Véhiculer une image positive de Liaison-Justice;
- ◆ Considérer l'expertise des professionnels;
- ◆ Respecter les ententes et engagements, en plus d'entretenir des relations harmonieuses avec les partenaires;
- ◆ Privilégier l'approche positive dans toutes les interventions et les relations professionnelles;
- ◆ Offrir des services de qualité;
- ◆ Disposer d'une tenue vestimentaire appropriée pour les activités et fonctions;
- ◆ Maintenir une bonne hygiène personnelle.



Services aux usagers

- ◆ Privilégier l'écoute active et l'empathie dans toutes les interventions;
- ◆ Informer les usagers sur leurs droits et responsabilités;
- ◆ Transmettre les informations personnelles ou confidentielles seulement lorsqu'il y a consentement des usagers ou de leurs représentants légalement autorisés;
- ◆ Respecter et appliquer les procédures d'interventions élaborées dans le document « Guide d'intervention »;
- ◆ Respecter les ententes et engagements, en plus d'entretenir des relations harmonieuses avec les usagers;

ÉTHIQUE PROFESSIONNELLE

Services aux usagers—suite

- ◆ Maintenir une distance professionnelle lors des interventions avec les usagers;
- ◆ S'abstenir de créer une relation en dehors du cadre professionnel;
- ◆ Refuser tout avantage monétaire ou matériel;
- ◆ Se préoccuper des forces et limites de l'utilisateur;
- ◆ Favoriser l'image positive des usagers auprès de la population en général;
- ◆ Faire preuve d'honnêteté dans les relations et les communications avec les usagers;
- ◆ Avoir le souci que le contenu livré aux usagers soit compréhensible, respectueux et adapté à eux;
- ◆ Être conscient du potentiel des usagers à gérer leurs conflits;
- ◆ Assurer un service respectueux peu importe la culture, l'ethnie, la religion, l'orientation sexuelle, etc.;
- ◆ Démontrer une ouverture d'esprit et tenir compte de la réalité des usagers;
- ◆ Respecter les valeurs et les choix des usagers;
- ◆ Mettre ses connaissances et ses compétences au service des usagers;
- ◆ Référer et diriger les usagers vers d'autres organismes et ressources, lorsque jugé nécessaire.

Organismes ressources et partenaires

- ◆ Favoriser la collaboration et la concertation;
- ◆ Reconnaître l'expertise et les services offerts;
- ◆ Démontrer de la reconnaissance;





ÉTHIQUE PROFESSIONNELLE

Organismes ressources et partenaires—suite

- ◆ Valoriser l'implication;
- ◆ Entretien des relations harmonieuses.

Conflit d'intérêt

- ◆ Travailler avec intégrité et au mieux de notre compétence implique que nous exerçons nos fonctions avec objectivité et impartialité et que nous évitions les situations où nos intérêts personnels pourraient entrer en conflit ou avoir l'apparence d'entrer en conflit avec l'organisme, ses usagers ou ses partenaires.



CONCLUSION

Ce code d'éthique a été élaboré en collaboration avec les employés de Liaison-Justice et ses administrateurs. Il se veut avant tout un guide sur l'éthique professionnelle et un outil permettant d'uniformiser les pratiques. Il peut également être consulté librement par les usagers.

Créé pour servir de balise et de repère, il pourra être modifié, adapté et bonifié selon l'évolution des situations, des valeurs et des connaissances en éthique. Il doit aussi être appliqué avec discernement et jugement.

DÉFINITIONS

« **OBNL** » organisme à but non lucratif désignant un cercle, un groupe ou une association qui est constitué et administré uniquement pour les motifs que voici :

- S'assurer du bien-être de la société
- Apporter des améliorations à la communauté
- S'occuper de loisirs ou fournir des divertissements
- Exercer toute autre activité non lucrative

« **LSJPA** » désigne la Loi sur le système de justice pénale pour les adolescents

« **USAGERS** » désigne les personnes qui reçoivent les services de Liaison-Justice

« **PARTENAIRES** » désigne les organisations et groupements avec lesquels une organisation travaille en partenariat





DÉFINITIONS - SUITE

« **ORGANISMES RESSOURCES** » désigne les organismes d'accueil qui reçoivent les jeunes contrevenants ayant à effectuer des travaux bénévoles

RÉFÉRENCES

Association des Centres d'accueil du Québec, 1993, Le code d'éthique : une démarche et un outil de mobilisation

Les Centres jeunesse de l'Abitibi-Témiscamingue, code d'éthique CLSC, Le partage des eaux, Code d'éthique : Vos droits, notre engagement

L'Intégrale - Services de réadaptation L'Intégrale, 1995, L'éthique
Organisme de justice alternative, Mesures Alternatives des Vallées du Nord

ROJAQ, Code d'éthique des médiateurs

Charte des droits et libertés





Centre de coordination de Val-d'Or

850, 4^e Avenue, Val-d'Or (Québec) J9P 1J5
Téléphone 819 825-6377 / Sans frais 1 866 775-6377
Télécopieur 819 825-6285
liaison-justice@cablevision.qc.ca



Centre de coordination de Rouyn-Noranda

142A, avenue Principale, Rouyn-Noranda (Québec) J9X 4P5
Téléphone 819 762-1284 / Sans frais 1 866 775-1284
Télécopieur 819 762-1591
liaison-justicerouyn@cablevision.qc.ca

